INITIALES DU MAIRE
FG
KP
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 20 juin 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :
Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Julie Simoneau, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour.

2.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 15 mai 2023.

2.3 Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la municipalité.

2.4 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Demande de soutien financier du Chœur classique de La Prairie dans le cadre des concerts du 16 juin 2023 et du 9 décembre 2023.

ii. Activité de financement des Clubs Richelieu et Optimiste La Prairie - tournoi de golf.

2.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.

2.6 Motion de félicitations aux finissants - cohorte 2023.

2.7 Demande de désignation d'une célébrante - Mariage civil et union civile.

Formules Municipales - No 4614A-MG

2.8 État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire du 11 juin 2023 sur le Règlement 1507-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 125 000 $ pour la réfection de la chaussée et l'ajout de pavage sur la rue Johanne.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du projet de règlement 1248-09 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier les dispositions relatives aux fondations et empattements.

4.2 Avis de motion 2023-11- Règlement 1248-09 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier les dispositions relatives aux fondations et empattements.

4.3 Avis de motion 2023-12 et dépôt du projet de règlement 1512-M modifiant le Règlement 1498-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

5. OCTROI DE CONTRATS

5.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition de camionnettes à benne basculante.

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7.2 Appropriation de l'excédent cumulé.

7.3 Demande d'exemption de taxes pour l'organisme L'Avant-garde en santé mentale.

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

9.1 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er décembre 2018 au 1er décembre 2019.

9.2 Renouvellement du programme d'assurance rouli-roulant et BMX.

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

10.1 Autorisation de signature - entente avec le Centre sportif de La Prairie pour la location d'heures de glace pour la saison hivernale 2023-2024.

10.2 Demande d'autorisation de vente et de consommation d'alcool lors d'une activité au profit de la Fondation Charles-Bruneau.

10.3 Demande de gratuité pour l'utilisation du terrain de balle au parc Optimiste Paul-Godin lors d'une activité au profit de la Fondation Charles-Bruneau.

10.4 Modification de la résolution 2023-02-056 - Octroi de barrages routiers pour l'année 2023.

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 Modification du titre du poste de responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et nomination.

11.2 Modification du titre du poste de coordonnateur aux loisirs - programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et embauche.

11.3 Nomination d'un chef aux opérations permanent à temps plein au Service de sécurité incendie.

11.4 Changement de statut d'un pompier au Service de sécurité incendie.

11.5 Changement de statut d'un pompier au Service de sécurité incendie.

11.6 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une opératrice d'usine et assistante aux ouvrages de pompage au Service du génie.

11.7 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.

11.8 Modification à la résolution 2023-02-062 - Grille salariale 2023 des emplois saisonniers non syndiqués.

11.9 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 4 entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employés cols blancs).

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

12.1 Autorisation de signature - Entente de services aux personnes sinistrées entre la Ville de La Prairie et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

12.2 Autorisation de fermeture de tronçons de rues pour la tenue de la Fête nationale du Québec.

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 17 mai 2023.

13.2 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active - réunion du 17 mai 2023.

13.3 Ajout et modification de signalisation - rues White, des Pins, de la Tadoussac, Notre-Dame et Vice-Roi et boulevard de Palerme.

Formules Municipales - No 4614A-MG

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2023.

14.2 Dérogations mineures.

i. Demande de dérogation mineure - comité consultatif d'urbanisme - séance du 17 mai 2023.

14.3 PIIA.

i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 17 mai 2023.

ii. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 17 mai 2023

15. VARIA

16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond également aux questions reçues par courriel en vue de la présente séance.

2023-06-179

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-06-180

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire fait son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2023-06-181

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CHOEUR CLASSIQUE DE LA PRAIRIE DANS LE CADRE DES CONCERTS DU 16 JUIN 2023 ET DU 9 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que le Chœur classique de La Prairie présente une demande de soutien financier à la Ville en lien avec l'organisation de ses concerts du 16 juin et du 9 décembre 2023;

ATTENDU que le Chœur classique de La Prairie est un organisme admis de la Ville;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de ces événements;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCORDER un soutien financier de 2000 $ au Chœur classique de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés par l'organisation des concerts qui auront lieu les 16 juin et 9 décembre 2023 à l'église La Nativité de la Sainte-Vierge.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-182

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES CLUBS RICHELIEU ET OPTIMISTE LA PRAIRIE - TOURNOI DE GOLF

ATTENDU que les Clubs Richelieu et Optimiste La Prairie organisent, à titre d'activité de financement, un tournoi de golf conjoint, lequel se tiendra le 12 août 2023 au Club de golf Triangle d'Or à Saint-Rémi;

Formules Municipales - No 4614A-MG

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du Conseil qui le désirent, à assister au tournoi de golf organisé au profit des Clubs Richelieu et Optimiste La Prairie, au coût unitaire de 185 $, lequel aura lieu le 12 août 2023, les frais et dépenses que les membres du Conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2023-06-183

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX FINISSANTS - COHORTE 2023

ATTENDU l'importance de la persévérance scolaire et de la réussite éducative pour le Conseil municipal;

ATTENDU que le 16 juin est la Journée de la réussite des finissantes et des finissants de la cohorte 2023, déterminée par l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie;

ATTENDU le souhait du Conseil municipal de souligner la réussite des finissantes et finissants de la cohorte 2023;

ATTENDU la symbolique de la plantation d'un arbre afin de souligner cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ unanimement
et résolu unanimement

DE FÉLICITER la réussite des finissantes et des finissants de la cohorte 2023.

D'AUTORISER la plantation d'un arbre afin de souligner la Journée de la réussite des finissantes et des finissants.

ADOPTÉE

2023-06-184

DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UNE CÉLÉBRANTE - MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 366 du *Code civil du Québec,* les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU que la conseillère Marie Eve Plante-Hébert désire se prévaloir de cette disposition afin de célébrer des mariages civils et des unions civiles dans les limites territoriales de la Ville de La Prairie;

ATTENDU que cette désignation est sujette à l'approbation du ministre de la Justice;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre de la Justice de désigner la conseillère Marie Eve Plante-Hébert célébrante compétente pour célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de la Ville.

D'AUTORISER la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

ÉTAT ET DÉPÔT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 11 JUIN 2023 SUR LE RÈGLEMENT 1507-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 125 000 $ POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET L'AJOUT DE PAVAGE SUR LA RUE JOHANNE

L'état des résultats définitifs du scrutin référendaire du 11 juin 2023 sur le Règlement 1507-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 125 000 $ pour la réfection de la chaussée et l'ajout de pavage sur la rue Johanne a été dressé et est déposé par la greffière, conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2023-06-185

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1248-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1248 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

Formules Municipales - No 4614A-MG

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT 1248-09

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1248 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS

Ce projet de règlement a pour objet de permettre, pour l'ensemble du territoire, un agrandissement d'une plus grande superficie sur pieux. La modification réglementaire proposée établit des normes distinctes en fonction de l'emplacement de l'agrandissement sur le terrain.

La modification proposée permettra aux propriétaires de procéder à un agrandissement en cour arrière ou en cour latérale installé sur des pieux ou pilotis en fonction de la superficie prescrite.

QUE le Conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2023-11

RÈGLEMENT 1248-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1248 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un Règlement 1248-09 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier les dispositions relatives aux fondations et empattements.

Les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2023-12 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1512-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1498-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1512-M modifiant le Règlement 1498-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Monsieur Denis Girard dépose le projet de règlement 1512-M modifiant le Règlement 1498-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Le projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement 1498-M afin d'ajouter les tarifs relatifs aux mariages civils et unions civiles.

2023-06-186

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE CAMIONNETTES À BENNE BASCULANTE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'acquisition de deux camionnettes à benne basculante;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Lot 1 – 3500 Montant	Lot 2 – 4500 ou 5500		Montant total (incluant les taxes)
		Véhicule soumis	Montant	
Jacques Olivier Ford inc.	113 778,11 $	4500	117 077,89 $	230 856,00 $
Bernier & Crépeau (1988) ltée	120 708,80 $	4500	115 537,23 $	236 246,03 $
		5500	129 903,35 $	250 612,15 $
Garage P. Venne inc.	121 068,68 $	4500	122 820,89 $	243 889,57 $

ATTENDU que les soumissions de Bernier & Crépeau (1988) ltée et de Garage P. Venne inc. ne sont pas conformes au niveau administratif;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 215 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de camionnettes à benne basculante au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 230 856,00 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TPAO-2023-05, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunts 1468-E et 1486-E.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-187

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 13 juin 2023 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 729 919,21 $ pour les activités financières, de 174 149,03 $ pour les activités d'investissement et de 1 429 802,42 $ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2023-06-188

APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'APPROPRIER une somme de 69 956 $ de l'excédent de fonctionnement non affecté vers le fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection, le tout selon le Règlement 1500-M concernant le fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

ADOPTÉE

2023-06-189

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES POUR L'ORGANISME L'AVANT-GARDE EN SANTÉ MENTALE

ATTENDU le courriel reçu le 2 mai 2023, de la Commission municipale du Québec, en lien avec la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'organisme l'Avant-garde en santé mentale pour son immeuble situé au 462, rue Saint-Paul;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble de l'Avant-garde en santé mentale situé au 462, rue Saint-Paul, la Ville s'en remettant toutefois à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

2023-06-190

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT VARENNES / SAINTE-JULIE POUR LA PÉRIODE DU 1er DÉCEMBRE 2018 AU 1er DÉCEMBRE 2019

ATTENDU que la Ville de La Prairie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2018 au 1er décembre 2019;

ATTENDU que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU qu'un fonds de garantie d'une valeur de 250 499 $ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de La Prairie y a investi une quote-part de 15 539,00 $ représentant 6,20 % de la valeur totale du fonds;

ATTENDU que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

> *5. LIBÉRATION DES FONDS*
> *Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*
> *Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

ATTENDU que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU que la Ville de La Prairie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1er décembre 2018 au 1er décembre 2019 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU que la Ville de La Prairie demande que le reliquat de 224 680,79 $ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU que la Ville de La Prairie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2018 au 1er décembre 2019;

Formules Municipales - No 4614A-MG

ATTENDU que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU que la Ville de La Prairie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2018 au 1er décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

2023-06-191

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ASSURANCE ROULI-ROULANT ET BMX

ATTENDU que la Ville a reçu, de BFL Canada, les conditions de renouvellement du programme d'assurance rouli-roulant et BMX;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE RENOUVELER, auprès de BFL Canada, pour une période d'un an commençant le 1er juin 2023, et pour un montant de 4 924,89 $, taxes incluses, le programme d'assurance rouli-roulant et BMX.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-192

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LE CENTRE SPORTIF DE LA PRAIRIE POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son représentant, à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Centre sportif de La Prairie, pour la location de 234 heures de glace pour la saison hivernale 2023-2024, soit entre le 2 septembre 2023 et le 20 avril 2024, au tarif horaire de 335 $ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette dépense, pour l'année 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-193

DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE ET DE CONSOMMATION D'ALCOOL LORS D'UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU

ATTENDU la demande adressée par IGA Extra Les Marchés Lambert La Prairie afin d'obtenir l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées au parc Optimiste Paul-Godin, dans le cadre d'une partie de balle-molle au profit de la Fondation Charles-Bruneau, laquelle se tiendra le 15 juillet prochain;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.5.9 du Règlement 1098-M concernant la paix, l'ordre public et le bien-être général, le Conseil peut autoriser par résolution, la consommation d'alcool dans un parc à l'occasion d'un repas aux endroits, aux périodes et aux conditions qu'il détermine;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au parc Optimiste Paul-Godin, de 15 h à 23 h, dans le cadre de la partie de balle-molle qui se tiendra le 15 juillet prochain au profit de la Fondation Charles-Bruneau, et ce, sous réserve de l'obtention du permis à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son représentant à signer le formulaire de permis de réunion requis ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-06-194

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC OPTIMISTE PAUL-GODIN LORS D'UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU

ATTENDU la demande adressée par IGA Extra Les Marchés Lambert La Prairie afin d'obtenir la gratuité pour l'utilisation du terrain de balle au parc Optimiste Paul-Godin, dans le cadre d'une partie de balle-molle au profit de la Fondation Charles-Bruneau, laquelle se tiendra le 15 juillet prochain;

Formules Municipales - No 4614A-MG

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'OCTROYER la gratuité pour l'utilisation du terrain de balle au parc Optimiste Paul-Godin, d'une valeur de 58,64 $, dans le cadre de la partie de balle-molle organisée au profit de la Fondation Charles-Bruneau, laquelle se tiendra le 15 juillet 2023.

ADOPTÉE

2023-06-195

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-02-056 - OCTROI DE BARRAGES ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution 2023-02-056 afin de modifier la date de barrage routier attribuée à l'Association de hockey mineur de La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 2023-02-056 afin de remplacer le premier paragraphe du dispositif par le suivant:

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir un barrage routier à la date indiquée en regard de leur nom, ou le lendemain en cas de pluie, savoir:

Date	Nom de l'organisme
22 avril 2023	33e Groupe Scout Candiac - La Prairie - Saint-Philippe
20 mai 2023	Club de patinage artistique de La Prairie
10 juin 2023	Club de soccer de la Prairie inc.
8 juillet 2023	Association de football de La Prairie Les Diablos
12 août 2023	Escadron 811 La Prairie
9 septembre 2023	Club Optimiste de La Prairie
14 octobre 2023	Association de hockey mineur de La Prairie

ADOPTÉE

2023-06-196

MODIFICATION DU TITRE DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET NOMINATION

ATTENDU que le poste de responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier est vacant depuis le 26 mai 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le titre du poste de responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le titre du poste de responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par chef de division bibliothèque.

DE NOMMER madame Isis Lami au poste de chef de division bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 21 juin 2023 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-197

MODIFICATION DU TITRE DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS - PROGRAMMATION AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET EMBAUCHE

ATTENDU que le poste de coordonnateur aux loisirs - programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est vacant depuis le 26 avril dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le titre de ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le titre du poste de coordonnateur aux loisirs - programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par chef de section - programmation.

D'EMBAUCHER madame Florence Rajotte à titre de chef de section - programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Chef de division culture et patrimoine.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 10 juillet 2023 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Formules Municipales - No 4614A-MG

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-198

NOMINATION D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS PERMANENT À TEMPS PLEIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU qu'un poste de chef aux opérations à temps plein au Service de sécurité incendie est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Sébastien Roy à titre de chef aux opérations permanent à temps plein, 30h/semaine, au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service de sécurité incendie.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 26 juin 2023.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-199

CHANGEMENT DE STATUT D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que monsieur François Campeau, actuellement pompier à temps plein, souhaite redevenir pompier à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le statut d'emploi de monsieur François Campeau pour pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 19 juin 2023.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-200

CHANGEMENT DE STATUT D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU qu'à la suite du changement de statut de monsieur François Campeau, un poste de pompier à temps plein est vacant au Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le statut de pompier à temps plein à monsieur Guillaume Lupien rétroactivement au 19 juin 2023.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-06-201

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE OPÉRATRICE D'USINE ET ASSISTANTE AUX OUVRAGES DE POMPAGE AU SERVICE DU GÉNIE

ATTENDU que madame Anne-Sophie Taliano a été embauchée à titre d'opératrice d'usine et assistante aux ouvrages de pompage au Service du génie en vertu de la résolution portant le numéro 2022-12-418 adoptée le 19 décembre 2022;

ATTENDU que madame Taliano est entrée en fonction le 3 janvier 2023;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai se terminant le ou vers le 1er mai 2023;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Anne-Sophie Taliano le statut d'employée permanente au poste d'opératrice d'usine et assistante aux ouvrages de pompage au Service du génie, aux conditions de la Convention avec le Syndicat des salariés(es) municipaux de la rive-sud de Montréal (CSD), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2023-06-202

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que monsieur Mathieu Phaneuf a été nommé à titre de lieutenant permanent à temps plein au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2022-06-201 adoptée le 14 juin 2022;

ATTENDU que monsieur Phaneuf est entrée en fonction à ce poste le 23 mai 2022;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai se terminant le ou vers le 23 mai 2023;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Mathieu Phaneuf le statut d'employé permanent au poste de lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie, aux conditions prévues à la Convention collective des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, Section locale 501 (pompiers à temps partiel), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date de nomination.

ADOPTÉE

2023-06-203

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-02-062 - GRILLE SALARIALE 2023 DES EMPLOIS SAISONNIERS NON SYNDIQUÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution portant le numéro 2023-02-062 en remplaçant sa partie intégrante par celle jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2023-06-204

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4503 (EMPLOYÉS COLS BLANCS)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

INITIALES DU MAIRE
KP
INITIALES DU GREFFIER

Grille salariale 2023
Emplois saisonniers non syndiqués

Poste	Progression salariale selon le nombre d'années d'affectation au poste	Avec ajustements 2023
Coordonnateur - Programmes estivaux	Salaire unique	29.39
Ateliers divers: terrains de jeux, programme adolescents, camps de jour, service de garde, etc.		
Chef d'équipe - Accompagnement **Chef d'équipe - Camp de jour** **Chef d'équipe - Service de garde** **Chef d'équipe - Terrains de jeux (Parc-courir)** **Chef d'équipe - Programme adolescents**	1re année d'embauche 2e année d'embauche 3e année d'embauche	22.61 23.59 24.55
Coordonnateur - Événements **Coordonnateur - Patinoires extérieures** **Coordonnateur - Terrains sportifs** **Coordonnateur - Jeudis du Vieux La Prairie** **Moniteur ressource**	1re année d'embauche 2e année d'embauche 3e année d'embauche	19.13 19.76 20.38
Accompagnateur spécialisé *(enfants à besoins particuliers ou aux prises avec un handicap)*	1re année d'embauche 2e année d'embauche 3e année d'embauche	18.19 18.46 18.73
Moniteur: camp de jour, accueil du service de garde, service de garde, terrains de jeux (Parc-courir), programme adolescents, évènements.	1re année d'embauche 2e année d'embauche 3e année d'embauche	16.05 16.64 17.28
Surveillant de patinoires	Référence: annexe F de la convention collective des cols bleus	
Appariteur		
Appariteur - Écoles	1re année d'embauche 2e année d'embauche	15.74 15.84
Piscine		
Sauveteur-chef **Sauveteur** **Assistant sauveteur - Chef** **Assistant-sauveteur**	Référence: annexe L de la convention collective des cols bleus	
Heure du conte		
Animateur - Heure du conte	Salaire unique	24.12
Mini-Basket, petits sportifs et autres		
Animateur	1re année d'embauche 2e année d'embauche 3e année d'embauche	25.59 26.42 27.25
Peinture à l'huile		
Professeur	Salaire unique	30.29
Service à la clientèle		
Préposé à l'accueil	Référence: annexe E de la convention collective des cols blancs	
Entretien		
Préposé à l'entretien	Référence: annexe F de la convention collective des cols bleus	

Augmentation du salaire minimum de 14.25 $ à 15.25 $ au 1er mai 2023.
Dernière mise à jour autorisée par le conseil du 20 juin 2023
Service des ressources humaines

KPo

" Ceci est le document annexé à la résolution 2023-06-203 pour en faire partie intégrante. "

D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence le directeur général adjoint, et la directrice du Service des ressources humaines ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 4 à la Convention collective entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employés cols blancs). Cette lettre a pour objet la fermeture de l'accueil de l'hôtel de Ville, de 12 h à 13 h, tous les jours, et ce à compter du 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

2023-06-205

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉS ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge puisque l'entente actuelle se termine le 22 août 2023;

ATTENDU que la nouvelle entente sera d'une durée de deux ans, débutant le 23 août 2023 et sera assortie d'une année de renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville l'Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

La contribution financière de la Ville sera la suivante:

2023-2024: 0,20 $ per capita;
2024-2025: 0,20 $ per capita;
2025-2026: 0,21 $ per capita.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette dépense, pour les années 2024 à 2026 le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2023-06-206

AUTORISATION DE FERMETURE DE TRONÇONS DE RUES POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues à l'occasion de la Fête nationale du Québec organisée par la Ville le 24 juin 2023;

Formules Municipales - No 4614A-MG

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 9 h et 19 h, le 24 juin 2023, à l'occasion de la Fête nationale du Québec :

- chemin de Saint-Jean, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Ignace;
- rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Georges et du Boulevard;
- rue Saint-Jacques, entre la rue Saint-Georges et le chemin de Saint-Jean;

tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 17 MAI 2023

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 17 mai 2023.

2023-06-207

RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 17 MAI 2023

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue 17 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active à la suite de sa réunion du 17 mai 2023, sous réserve de l'adoption des résolutions du Conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

ADOPTÉE

2023-06-208

AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUES WHITE, DES PINS, DE LA TADOUSSAC, NOTRE-DAME ET VICE-ROI ET BOULEVARD DE PALERME

ATTENDU les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa réunion du 17 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AJOUTER la signalisation suivante:

1- panneau spécifiant que la rue White devient un sens unique de la rue de la Commune en direction du boulevard Saint-José, et ce, à compter du 28 août 2023;

2- panneau interdisant le stationnement en tout temps, dans la courbe intérieure de la rue des Pins, soit du côté impair;

3- panneau de vitesse indiquant 30 km/h à l'entrée de la rue de la Tadoussac, en provenance de l'avenue Jean-Baptiste-Varin;

4- panneaux interdisant le stationnement en tout temps, sur une distance de 5 mètres, des deux côtés de la rue de la Tadoussac, vis-à-vis les bacs à fleurs qui seront installés devant les adresses civiques 210, 110-115 et 35-40;

5- panneau d'arrêt à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la rue Francine;

6- panneau interdisant le stationnement en tout temps sur la rue du Vice-Roi, sur une distance de 5 mètres devant les conteneurs situés devant l'adresse civique numéro 4.

DE MODIFIER la signalisation suivante:

1- « Stationnement interdit » par « Interdiction d'immobilisation », de part et d'autre des deux accès à l'école de la Petite-Gare.

Cette résolution abroge et remplace les portions de la résolution 2022-12-401 relatives au sens unique sur la rue White ainsi qu'à l'interdiction de stationnement sur la rue des Pins.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 17 MAI 2023

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2023.

2023-06-209

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 17 MAI 2023

ATTENDU que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2023-0037
Numéro de cadastre:	2 264 332 du cadastre du Québec
Adresse civique:	780, boulevard de la Magdeleine
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à conserver l'aire de stationnement d'une largeur de 4,14 m suite à la transformation du garage privé intégré en pièce habitable: l'aire de stationnement devant la façade principale du bâtiment est d'une largeur de 4,14 m, alors qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 327 du Règlement de zonage 1250, une aire de stationnement peut empiéter sur une largeur maximale de 3 m devant la façade principale du bâtiment.
Numéro de la recommandation du CCU:	2023-030

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2023

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-06-210

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 17 MAI 2023

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2023-0039	181-185, rue Saint-Henri	Projet de rénovation extérieure	2023-031
2023-0028	164, rue Saint-Georges	Projet de prolongement de clôture	2023-032
2023-0043	155-185, boulevard Taschereau (Eggsquis)	Projet d'aménagement de terrasse	2023-035
2023-0034	640, rue Saint-Georges	Projet de nouvelle construction	2023-037
2023-0044	1775, chemin de Saint-Jean (Canyon Escalade)	Projet de construction d'un équipement sportif	2023-038

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 17 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-06-211

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 17 MAI 2023

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2023-0041	305, rue Francine	Projet de rénovation extérieure	2023-034
2023-0033	752A-756, boulevard Taschereau	Projet de rénovation extérieure	2023-036

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 17 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Madame Marie Eve Plante-Hébert quitte la séance à 21 h 18.

2023-06-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 43

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière